



À LA UNE AUJOURD'HUI

CE MATIN

Annonces Importantes

- La SODEC et l'ADISQ vous demandent de documenter les pertes subies en raison de l'annulation des spectacles

Initiatives au Québec

- CNA et Facebook : Un fonds en aide aux artistes de la scène

Initiatives Internationales

- la BCE lance un programme d'urgence de 750 milliards d'euros
 - Universal Pictures va sortir ses films au cinéma ET en VOD
- Berliner Philharmonikere : The Digital Concert Hall now free for everyone

Annulations

- Face à la crise du Covid-19, VivaTech n'aura finalement pas lieu en juin
- Bonnaroo is the latest music festival to be postponed until September 24th in response to the coronavirus (COVID-19) pandemic
- The 2020 Music Week Awards are moving to a new date and will now take place Monday, September 21

Autres communiqués

- Message du Service de la Culture de la ville de Montréal relatif aux subventions



À LA UNE AUJOURD'HUI

CET APRÈS-MIDI

Initiatives Internationales

- Luxembourg : Mesures en faveur des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle
- Conférence virtuelle internationale le 20 mars dédiée au secteur culturel et créatif
 - France : Le gouvernement annonce des mesures exceptionnelles pour les intermittents et salariés du secteur culturel
 - Musicians ask Spotify to triple payments to cover lost concert revenue
 - France : Le CNM ouvre un fonds de secours de 11,5M€ pour le spectacle

Autres communiqués

- Barreau du Québec : Document synthétisant les Mesures économiques annoncées par les gouvernements du Québec et du Canada – COVID-19

Annulations

- Le Festival de Cannes n'aura pas lieu en mai
- Le Cirque du Soleil met à pied 95 % de ses employés



ADISQ

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo

Jeudi 19 Mars 2020

À LA UNE AUJOURD'HUI

La SODEC et l'ADISQ vous demandent de documenter les pertes subies en raison de l'annulation des spectacles



Objet : Documentation des pertes par la SODEC : informations complémentaires IMPORTANTES

La clientèle de la SODEC a reçu hier soir une communication INFO-SODEC dans laquelle la Société invite les entreprises et organismes culturels œuvrant dans les secteurs d'activité qu'elle soutient à remplir un formulaire de collecte de données sur les impacts de la Covid-19, en allant sur le portail SOD@ccès via leur profil d'entreprise. L'ADISQ salue cette démarche importante et souligne le fait qu'il sera possible de mettre à jour votre dossier au fur et à mesure que la situation évolue.

Considérant que les questions présentées dans le questionnaire sont très larges, l'ADISQ invite ses membres à prendre en considération les éléments précis détaillés ci-bas et à les consigner dans leurs réponses. Ces éléments ne sont pas limitatifs.

Pour soutenir le travail de représentation de l'ADISQ auprès des décideurs, nous vous demandons de nous transmettre aussi toutes ces informations, en les envoyant à mjdesrochers@adisq.com.

Éléments à prendre à considération et à consigner dans vos réponses :



La SODEC et l'ADISQ vous demandent de documenter les pertes subies en raison de l'annulation des spectacles

SPECTACLES

- Perte liée à l'annulation ou au report de spectacles
 - Perte de revenus à titre de rémunération (producteur, gérant, partage des revenus de billetterie, etc.);
 - Perte des crédits d'impôt et des subventions en spectacle;
 - Frais de transport, hébergement et repas (per diem);
 - Cachets versés (artistes, techniciens, etc.);
 - Frais de location d'une salle de répétition ou de spectacle;
 - Frais de location d'instruments et d'équipement technique;
 - Permis de travail pour spectacle à l'étranger;
- Perte des sommes investies en promotion pour les spectacles;
- Perte des salaires versés en booking, production de spectacle et coordination, etc.;
- Perte de revenus liée à la vente de marchandise lors des spectacles;
- Perte liée à la diminution massive de la vente de billets de spectacle depuis l'ordonnance de fermer toutes les salles de spectacle.

ENREGISTREMENTS SONORES

- Perte des sommes payées en marketing, promotion et commercialisation pour la sortie d'un album (tracking radio, publicité en ligne, etc.) qui va passer inaperçu ou être déplacée en raison de la crise ;
- Perte des crédits d'impôt et des subventions pour les enregistrements sonores;
- Perte des salaires versés en lien avec la sortie d'un album qui va passer inaperçu ou être déplacée en raison de la crise;
- Perte liée à l'annulation ou au report du Record Store Day;
- Perte liée à la diminution de la fréquentation des magasins « physiques » ;
- Perte de revenus de vente et de streaming en raison de l'annulation ou le report de spectacles et de lancements d'albums;
- Perte liée à la diminution de la capacité, pour le producteur, de récupérer les sommes investies dans la production d'enregistrements sonores;



La SODEC et l'ADISQ vous demandent de documenter les pertes subies en raison de l'annulation des spectacles

ACTIVITÉS ÉDITORIALES*

*Pour les entreprises ayant des activités éditoriales, notez que l'ADISQ travaille de concert avec l'APEM. Ainsi, à l'instar de l'APEM, qui communiquera avec ses membres, nous vous demandons d'ajouter les éléments suivants à vos réponses :

- Pertes liées à l'annulation ou à la baisse de fréquentation des concerts (droits concerts, investissements en tant qu'éditeur, etc.)
- Pertes et dépenses liées à la baisse de productivité des employés (travail à la maison avec enfants à charge, dépenses liées au télétravail, etc.)
- Pertes liées à la baisse de signature et/ou au non respect de licences de synchronisation
- Pertes liées à l'incapacité, pour l'éditeur, de récupérer les sommes investies dans la création d'œuvres musicales
- Pertes liées à des investissements en promotion à titre d'éditeur
- Pertes liées au frais démarchage engagés et non remboursés pour des activités annulées
- Pertes liées à la baisse d'opportunités d'affaires (ex. annulation d'un événement lié à une partie importante de votre chiffre d'affaires).

Votre collaboration dans ce processus de documentation est très importante.



ADISQ

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo

Jeudi 19 Mars 2020 - 12H

À LA UNE AUJOURD'HUI

La SODEC et l'ADISQ vous demandent de documenter les pertes subies en raison de l'annulation des spectacles



INFO-SODEC

La SODEC met à la disposition de sa clientèle une plateforme automatisée dans le but de documenter en temps réel les effets et impacts de la crise de la Covid-19 sur les entreprises et organismes culturels québécois afin d'éclairer ses prises de décisions.

À cet effet, elle invite les entreprises et organismes culturels œuvrant dans les secteurs d'activité qu'elle soutient à remplir un formulaire de collecte de données sur les impacts de la Covid-19, en allant sur le portail [SOD@ccès](https://sod@ccès) via leur profil d'entreprise. Ce formulaire est également disponible pour les individus œuvrant dans le secteur des métiers d'art.

Procédure pour accéder et remplir le formulaire de collecte de données

- Rendez-vous sur la page [SOD@ccès](https://sod@ccès). Vous pourrez accéder à la plateforme en cliquant sur le bouton [Mon dossier SOD@ccès](#). Par ailleurs, un guide de l'utilisateur vous aidera à créer votre profil si vous n'êtes pas encore inscrit sur la plateforme.
- Veuillez noter qu'une procédure simplifiée d'admissibilité a été mise en place pour les entreprises qui n'ont pas encore créé leur profil. Vous devez vous inscrire en tant qu'entreprise, mais n'avez pas à compléter le formulaire d'admissibilité.
- Recherchez ensuite le programme 10-00-00 Collecte de données – COVID 19.
- Pour garantir la fiabilité du processus de collecte de données, un seul formulaire par entreprise pourra être complété et mis à jour au besoin.

La SODEC invite les entreprises à mettre à jour régulièrement le formulaire de collecte de données afin de suivre au plus près l'évolution de la situation et d'identifier les meilleurs mécanismes de soutien pour sa clientèle.



ADISQ

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo

Jeudi 19 Mars 2020 - 12H

À LA UNE AUJOURD'HUI

Initiatives au Québec

Financement

CNA et Facebook : Un fonds en aide aux artistes de la scène

Le Centre national des Arts (CNA) annonce, dès aujourd'hui, un partenariat avec Facebook pour appuyer financièrement les créateurs et interprètes qui offrent des prestations sur les réseaux sociaux depuis le début de la pandémie. Le CNA et Facebook Canada mettent sur pied un fonds de secours de 100 000 \$ pour la diffusion d'une centaine de prestations en ligne d'ici le 31 mars. Pour promouvoir les performances en ligne, le CNA utilisera le mot-clic #CanadaEnPrestation.

https://www.lapresse.ca/arts/spectacles/202003/19/01-5265402-un-fonds-en-aide-aux-artistes-de-la-scene.php?utm_source=dlvr.it



Initiatives au Québec

Industrie de la musique

Ensemble, chez nous : initiatives en musique et en humour

Publication ADISQ "Adoucissez votre quotidien en écoutant la musique d'ici. ❤️

Ensemble, chez nous: une liste musicale basée sur vos choix pour vous aider à passer à travers les moments les plus difficiles en se serrant les coudes."

<https://palmaresadisq.ca/fr/a-la-une/2020-03-19/ensemble-chez-nous/>





ADISQ

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo

Jeudi 19 Mars 2020 - 12H

À LA UNE AUJOURD'HUI

Initiatives Internationales

Financement

la BCE lance un programme d'urgence de 750 milliards d'euros

La Banque centrale européenne va mobiliser 750 milliards d'euros pour soutenir la zone euro face aux conséquences du coronavirus. La décision a été prise à l'issue d'une conférence téléphonique non prévue du Conseil des gouverneurs. Ces derniers jours ont été marqués par plusieurs incidents de communication qui ont inquiété les marchés.

https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/la-banque-centrale-europeenne-se-reunit-en-urgence-1186717#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=re_8h-20200319

Online

Universal Pictures va sortir ses films au cinéma ET en VOD

L'industrie du cinéma tente de riposter face à la fermeture des salles dans le monde. Le tournage de dizaines de séries a ainsi été stoppé net ou reporté, et il en est de même pour le cinéma, avec notamment le report de la sortie du live-action de Mulan. Afin de faire face à la faillite annoncée, Universal Studios a pris la décision de sortir ses films sur grand et petit écran au même moment. Le studio de production a en effet annoncé que ses films actuellement en salles seraient très bientôt disponibles sur des plateformes de VOD pour un prix de 19,99 dollars, et avec une fenêtre de visionnage d'une durée de 48 heures.

https://siecledigital.fr/2020/03/18/universal-pictures-cinema-vod-coronavirus/?utm_source=Newsletter+Si%C3%A8cle+Digital

Online

Berliner Philharmonikere : The Digital Concert Hall now free for everyone

The Philharmonie Berlin is closed until 19 April to help contain the coronavirus. But the orchestra will continue to play for you – in the Digital Concert Hall. The Berliner Philharmoniker invite you to visit their virtual concert hall free of charge. There are over 600 orchestral concerts from the Berliner Philharmoniker in the Digital Concert Hall from more than ten years, including 15 concerts with the new chief conductor Kirill Petrenko. There are also bonus videos from behind the scenes: documentaries on the history of the orchestra, portraits of conductors and orchestra members, and projects from our education programme.

<https://www.berliner-philharmoniker.de/en/titelgeschichten/20192020/digital-concert-hall/?fbclid=IwAR0czE8qAbUTi8DFs90KUNH7UMwc794TS-iUcQmyd5HeEqFvHpDvQbA7N9U>



ADISQ

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo

Jeudi 19 Mars 2020

À LA UNE AUJOURD'HUI

Initiatives Internationales

Luxembourg

Mesures en faveur des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle

Un amendement ponctuel du cadre légal a été adopté ce matin en Conseil de gouvernement pour faire face à la situation actuelle, modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative e.a. aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle. Ce projet de loi introduit un régime d'aides à caractère social pour artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle au cas où il survient un événement exceptionnel, comme par exemple des actes de terrorisme ou des épidémies.

https://mc.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniqu%C3%A9s%2B2020%2B03-mars%2B17-secteur-culturel-covid19.html

Online

Conférence virtuelle internationale le 20 mars dédiée au secteur culturel et créatif

L'événement s'inscrit dans un contexte mondial marqué par la suspension de toutes les manifestations culturelles et artistiques par précaution du Covid-19.

Il s'agit de Cultural Funding Watch et la Fondation Rambourg qui organisent cet événement. Ces derniers se sont "associés à différentes parties du secteur Créatif et Culturel à travers le monde". Aujourd'hui, le but est de rassembler les connaissances des divers acteurs culturels associés, mais aussi leurs expériences des meilleures pratiques dans le domaine. Et ce pour débattre et mener une enquête.

<https://www.facebook.com/events/206915107069107/>

France

France : Le gouvernement annonce des mesures exceptionnelles pour les intermittents et salariés du secteur culturel

Des mesures pour les salariés du secteur culturel et les intermittents du spectacle ont été dévoilées dans un communiqué jeudi 19 mars par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud et Franck Riester, le ministre de la Culture. Ces mesures doivent permettre aux artistes et techniciens de ne pas trop subir les conséquences économiques de la crise sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus alors qu'ils ne peuvent plus travailler.

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-le-gouvernement-annonce-des-mesures-exceptionnelles-pour-les-intermittents-et-salaries-du-secteur-culturel_3874765.html





ADISQ

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo

Jeudi 19 Mars 2020

À LA UNE AUJOURD'HUI

Initiatives Internationales

Financement



Musicians ask Spotify to triple payments to cover lost concert revenue

Bandcamp relaxes charges in light of Covid-19 but there is growing pressure on streaming services to compensate artists more fairly. Musicians are calling on Spotify to triple its royalty rates following the corona virus pandemic. Due to government guidance, many venues have closed and tours have been cancelled, removing what has become a key revenue stream for the majority of artists.

<https://www.theguardian.com/music/2020/mar/19/musicians-ask-spotify-to-triple-payments-to-cover-lost-concert-revenue>

France



France : Le CNM ouvre un fonds de secours de 11,5M€ pour le spectacle

La crise sanitaire que traverse le pays crée, pour le secteur de la musique et des variétés, une situation critique sans précédent, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, qui connaissent des difficultés de trésorerie de nature à compromettre la continuité de leur activité. En conséquence, le Centre national de la musique a réuni son conseil d'administration ce mercredi 18 mars, par voie électronique. En complément des mesures annoncées par le Gouvernement et notamment par le ministre de la Culture, plusieurs décisions ont été prises afin de venir en aide à la filière musicale. La taxe sur les spectacles de variétés est suspendue et le versement des aides simplifié. Surtout, le CNM a décidé de mettre en place un dispositif de soutien financier immédiat à hauteur de 11,5M€.

https://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/20200318-cnmcommuniqu_e.pdf

Message du Service de la Culture de la ville de Montréal relatif aux subventions

Objet : Report: prog. Initiatives collaboratives art-industrie-science en créativité numérique

MODIFICATIONS AU PROCESSUS ET À LA DATE DE TOMBÉE

Bonjour,

Veillez noter qu'en raison des mesures spéciales appliquées par le gouvernement du Québec dans le cadre du COVID-19 le processus et la date de tombée du programme Initiatives collaboratives art-industrie-savoir en créativité numérique, ont été modifiés.

Ces informations pourraient être d'intérêt pour vous, vos membres ou vos réseaux.

Nous sollicitons votre aide pour diffuser l'information.

Nouvelles dates:

30 mars: Envoi d'une lettre d'intention de dépôt de projet.

Ce document servira uniquement à assurer un suivi auprès de l'organisme et ne sera pas considéré dans l'évaluation du projet. La lettre d'intention doit contenir le nom et les coordonnées de l'organisme demandeur, une présentation sommaire de l'objectif du projet, un résumé des activités prévues et une liste des partenaires anticipés. Le document doit contenir un maximum de 250 mots.

30 avril: Nouvelle date de tombée pour le dépôt de projets.

Pour plus d'informations :

<http://ville.montreal.qc.ca/culture/initiatives-collaboratives-art-industrie-savoir-en-creativite-numerique>

Barreau du Québec : Document synthétisant les mesures économiques annoncées par les gouvernements du Québec et du Canada

Mesures économiques mises en place par le gouvernement du Canada			
Personnes visées	Mesure annoncée	Admissibilité	Procédure
Salariés Travailleurs autonomes	Allocation de soins d'urgence : Une allocation qui prévoit jusqu'à 900 \$ aux deux semaines, pour une période maximale de 15 semaines.	Les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'assurance-emploi et qui : <ul style="list-style-type: none"> • sont mis en quarantaine en raison de la COVID-19 ou atteints de cette maladie, • qui prennent soin d'un membre de la famille atteint de la COVID-19, par exemple un parent âgé, <p>Les parents qui ont des enfants ayant besoin de soins ou de supervision à cause de la fermeture de leur école et qui ne sont pas en mesure de gagner un revenu d'emploi, qu'ils aient droit ou non à l'assurance-emploi sont également admissibles.</p>	La demande de prestation sera disponible à compter d'avril 2020. Les Canadiens disposeront de trois moyens pour faire la demande de prestation : <ol style="list-style-type: none"> 1. à l'aide du portail sécurité Mon dossier de l'ARC; 2. à l'aide de leur compte sécurisé Mon dossier Service Canada; 3. en téléphonant à un numéro sans frais doté d'un mécanisme de demande automatisé.
Travailleurs autonomes Cabinets	Report des acomptes provisionnels : L'Agence du revenu du Canada permettra de reporter après le 31 août 2020 le paiement des montants de l'impôt sur le revenu qui deviennent exigibles à compter	Les particuliers et les entreprises De plus, L'ARC ne communiquera avec aucune petite ou moyenne entreprise pour entamer des vérifications post-cotisations de la	S/O
	d'aujourd'hui et avant le mois septembre 2020. Cet allègement s'appliquerait au solde d'impôt à payer, ainsi qu'aux acomptes provisionnels. Aucun intérêt ni aucune pénalité ne s'appliquera à ces montants pendant cette période.	TPS/TVH ou de l'impôt sur le revenu au cours des quatre prochaines semaines. Pour la majorité des entreprises, l'ARC suspendra temporairement l'interaction de vérification entre les contribuables et les représentants.	
Petites entreprises	Aide aux entreprises pour qu'elles maintiennent en poste leurs employés : une subvention salariale temporaire pour une période de trois mois égale à 10 % de la rémunération versée pendant cette période, jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur.	Parmi les employeurs qui bénéficient de cette mesure figureront les sociétés admissibles à la déduction pour petites entreprises ainsi que les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance.	Les entreprises pourront bénéficier immédiatement de cette mesure de soutien en réduisant leurs versements d'impôt sur le revenu retenus sur la rémunération de leurs employés.

Barreau du Québec : Document synthétisant les mesures économiques annoncées par les gouvernements du Québec et du Canada

Mesures économiques mises en place par le Gouvernement du Québec			
Personnes visées	Mesure annoncée	Admissibilité	Procédure
Travailleurs autonomes Cabinets	<p>Mesures d'assouplissement pour la production des déclarations de revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> La date limite pour produire et transmettre la déclaration de revenus est reportée au 1^{er} juin 2020. La date limite pour payer tout solde dû relativement à la déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2019 est reportée au 31 juillet prochain. Pour ceux qui ont des acomptes provisionnels à verser, le versement de l'acompte du 15 juin 2020 est, quant à lui, suspendu jusqu'au 31 juillet 2020. 	<p>Les particuliers et les entreprises ont droit au report du versement de l'acompte provisionnel.</p> <p>Les autres mesures sont offertes aux particuliers.</p>	S/O
Salariés Travailleurs autonomes	<p>Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19) : Une aide financière forfaitaire de 573 \$ par semaine, pour une période de 14 jours d'isolement (qui peut être prolongée à 28 jours si son état de santé le justifie).</p>	<p>Les travailleurs qui résident au Québec et qui sont en isolement pour l'une des raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ils ont contracté le virus ou présentent des symptômes; ils ont été en contact avec une personne infectée; ils reviennent de l'étranger. <p>Et s'ils ne sont pas indemnisés par leur employeur, s'ils n'ont pas d'assurance privée et s'ils ne sont pas couverts par les programmes gouvernementaux, notamment l'assurance-emploi au fédéral.</p>	<p>Il sera possible de faire une demande à compter du 19 mars 2020.</p> <p>Un formulaire sera mis en ligne à cet effet : https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere/programme-aide-temporaire-aux-travailleurs/</p>
		<p>La demande d'isolement doit être ordonnée par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec ou une autre entité responsable.</p>	